

## *La dernière* **HUMEUR**

*Coup de tonnerre dans l'enseignement francophone. Une école de l'enseignement officiel ne peut plus obliger un élève à suivre le cours de religion ou de morale. C'est la Cour constitutionnelle qui le dit, la nouvelle ne souffre donc aucune contestation. Plus besoin donc pour nos bambins de se pencher sur l'histoire de nos religions, en commun ou chacun selon son culte... Mais si, au final, nous avons tout faux ? L'un des grands problèmes que nous rencontrons actuellement est la totale méconnaissance des*

## **CONNAÎTRE L'AUTRE PLUTÔT QUE SOI-MÊME**

*mœurs et coutumes de ceux qui nous entourent. La solution ne serait-elle pas plutôt d'obliger les petits catholiques ou les petits juifs à fréquenter des cours de religion musulmane ? Et vice-versa ? Un jeune mieux renseigné sur son prochain ne constitue-t-il pas la clef pour une plus grande tolérance ? Chez nos voisins français, tous les écoliers reçoivent, dans le cadre de leur cours d'histoire, les connaissances de base sur toutes les religions inscrites dans notre quotidien. Et ce, tous ensemble, face au même professeur. Fini donc les dérives de certains enseignants, parfois accusés de prosélytisme à l'échelle scolaire. Bientôt dans nos écoles, les cours de citoyenneté ou de philosophie devront répondre au défi de rapprocher ces jeunes, parfois en manque de repères. Reste désormais à savoir quel sera le contenu de ces cours et qui aura la tâche de les dispenser.*

ROMAIN DEMOUSTIER